

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 4 (1901)
Heft: 188

Artikel: Menus propos
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-285497>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

déchirures forment un anneau d'environ 2 mètres de diamètre et de 0m. 20 de largeur, le papier restant intact au centre de l'anneau. Ils ont également reconnu que la marche du tore est lente et qu'il est aisément dévié de sa route.

Un autre expérimentateur, M. Vaffier-Pollet, lieutenant de vaisseau de réserve, a répété ces expériences en employant le même canon et la charge de poudre que M. Vermorel et voici quels ont été ses résultats. En employant comme cible, une série de petites traverses en bois portant des bougies allumées distantes de 25 centimètres, à une distance de 50 mètres, le coup éteint toutes les bougies situées dans la surface d'un cercle d'environ 1 m. 50 de diamètre, ce qui tend à prouver qu'il existe un souffle ou mouvement gazeux au centre du tore. Une grande cible en papier de 6 mètres de côté, placée à 200 mètres n'a pas été atteinte ; le tore passait dans son voisinage environ 25 secondes après la détonation, ce qui fait voir que la vitesse moyenne du tore n'est pas supérieure à 10 mètres par seconde. Des observateurs placés à 300 mètres en avant du canon, entendaient venir le tore, mais ils disparaissaient avant d'être arrivé jusqu'à eux ; à une distance de 100 mètres, les observateurs ressentaient un souffle comparable au plus petit coup de vent, au débouché d'un abri, par exemple. En rapprochant la cible à une distance inférieure à 200 mètres, de 50 mètres en 50 mètres, elle était quelquefois atteinte par le tore, mais rarement, et dans ce cas, les papiers étaient à peine déchirés.

Dès très nombreuses expériences, faites en Autriche sous la direction de M. Pernstor, directeur de l'Institut météorologique de Vienne, ont abouti à des résultats analogues ; un observateur monté en ballon libre, pendant le tir, a constaté que le déplacement d'air produit par l'explosion cesse d'être sensible à une hauteur supérieure à 450 mètres avec les charges ordinaires. Avec des canons plus gros et des charges de 180 grammes de poudre le tore peut s'élever un peu plus haut, mais il est encore bien loin d'atteindre la région des nuages.

Il est permis de conclure de toutes ces expériences qu'en admettant l'efficacité du tir contre la grêle, cette efficacité ne peut pas être attribuée à l'action sur les nuages du déplacement de l'air produit par l'explosion. Cette cause étant écartée, il ne resterait d'autre cause connue que la vibration ; or il est impossible d'affirmer *a priori* que la vibration est sans effet sur les nuages. On sait, dans les pays de montagnes, qu'un bon coup de fouet, au fond d'une vallée, peut produire des éboulements de pierre ou des avalanches de neige sur les pentes des montagnes situées à plusieurs centaines de mètres.

La vibration est un mouvement de l'air tout comme le vent ou le souffle d'une explosion, la différence entre ces deux mouvements consiste en ce que le souffle provenant d'une explosion est un mouvement relativement lent dans une direction unique, tandis que la vibration est un mouvement alternatif très rapide ; le déplacement de l'air par suite d'une explosion ne se fait sentir que dans un espace très limité, tandis que le soin, et par conséquent la vibration, se propage à de grandes distances ; un coup de fusil s'entend à plusieurs kilomètres lorsque les vibrations ne sont pas arrêtées par le vent ou par quelque obstacle.

En supposant que les vibrations sonores soient efficaces pour empêcher la formation de la grêle, il y a lieu de se demander quelles sont les conditions les meilleures pour obtenir le résultat désiré. En Autriche, on tend à donner la préférence aux gros canons comportant une charge de 180 grammes de poudre de

mine, tandis qu'en Italie on s'en tient aux canons plus petits avec une charge de 80 à 100 grammes, mais en rapprochant les canons de telle sorte que l'on en ait un par 25 hectares de terrain à protéger. Dans un pays comme dans l'autre le canon, prolongé en forme d'entonnoir long de 3 à 4 mètres, est très convenable pour assurer l'intensité des vibrations dans la direction des nuages.

Si les vibrations ont une efficacité réelle pour empêcher la formation de la grêle, il y a lieu de se demander si l'on n'obtiendrait pas des résultats aussi satisfaisants, meilleurs peut-être, avec moins de dépense et surtout moins de danger, en substituant aux canons des sirènes à air comprimé et d'autres moyens analogues produisant des vibrations puissantes. Il ne faut pas oublier en effet que le tir des canons donné lieu à de nombreux accidents, causé le plus souvent par l'impétuité ou le manque de sang-froid des artilleurs, quelquefois aussi par la mauvaise qualité des canons. On ne saurait trop recommander aux véticulteurs qui voudraient organiser des syndicats de tir, de prendre les précautions les plus minutieuses pour éviter les accidents et de contracter une assurance au profit des hommes chargés du tir.

En résumé, si l'efficacité des tirs contre la grêle n'est pas démontrée, leur inefficacité n'est pas démontrée davantage ; il y a lieu par conséquent d'encourager les véticulteurs des contrées souvent ravagées par la grêle à continuer leurs essais avec persévérance, la question ne pouvant être résolue qu'au bout d'un certain nombre d'années. Il faut savoir se garder de l'emballlement autant que du découragement prématuré. En Italie la confiance dans le résultat du tir est telle que la Chambre des députés vient de voter un projet de loi rendant obligatoire le syndicat de tir dans une circonscription quand il aura réuni l'adhésion des deux tiers des intéressés, payant au moins la moitié de l'impôt foncier pour les terres comprises dans la circonscription : cette loi ne sera définitive qu'après avoir reçu la sanction du Sénat. C'est aller un peu vite en besogne que de contraindre les particuliers à faire des dépenses pour l'application d'un système nouveau dont le succès est encore très douteux.

Menus propos

Les millionnaires américains. — Les multiples et copieuses libéralités de M. Carnegie attirent de nouveau l'attention sur le monde des millionnaires yankees. On sait qu'il séme les millions sur son chemin, pour différentes œuvres d'utilité publique.

Savez-vous combien de personnes aux Etats-Unis avaient un million ou plus, en 1820.

Six !

Sur ces six, deux seulement, MM. Astor et Girard, possédaient trois millions chacun. C'étaient des plus riches citoyens de la grande république américaine.

Aujourd'hui, d'après une statistique dressée par un journal new-yorkais, les millionnaires américains sont exactement 2,828 et possèdent ensemble 16 milliards de dollars ou 80 milliards de francs, c'est-à-dire la cinquième partie de la fortune nationale, qui est évaluée à 81 milliards de dollars.

« Au point de vue de la population, il y a un millionnaire par 20,000 habitants.

Sur cent millionnaires, quatre-vingt-huit on acquiert en personne leur immense for-

tune ; 120 seulement la tiennent par héritage. 100 seulement de ces Crésus sont banquiers.

Si cela continue, notre tour viendra bien peut-être... dans deux ou trois cents ans.

Du danger des bons cigares. — On sait que l'impôt sur le revenu existe en Allemagne. Il est établi sur la déclaration du contribuable d'être élevé, si l'on s'aperçoit que le chiffre réel est supérieur au chiffre indiqué. Bien entendu, les agents du fisc s'intéressent fort à ce genre de découvertes.

Dernièrement, le portier d'un des plus grands hôtels de Berlin se promenait en savourant un habane, de premier choix, un employé du fisc le rencontra ; il connaissait le concierge et se connaissait en cigares ; il huma le parfum de celui-ci, en apprécia la qualité et se dit que le portier devait avoir un joli revenu pour s'en offrir de pareils. Sur ces indications, on procéda à une enquête et on découvrit que l'homme de la loge se faisait avec ses pourboires, environ 25,000 francs de rentes, dont il n'avait sans doute pas modeste déclaré qu'une très minime portion. Sa cote ne tarda pas à être rectifiée avec une considérable aggravation.

Une mode nouvelle. — Les jeunes filles américaines ont imaginé de se faire tatouer sur le bras les initiales de leur fiancé. Bien entendu, elles demandent à celui-ci la même preuve d'affection. Si le mariage se fait, l'inconvénient n'est pas bien grave. Mais dans le cas d'une rupture... .

À bout de trois ou quatre prétendants, une bonne partie de l'alphabet agrémentera le bras de la jeune fille. Il est probable qu'une fiancée ainsi ornée serait d'un placement malaisé. Il reste bien la ressource de choisir des prétendants ayant les mêmes initiales, mais cela complique terriblement une recherche déjà difficile dans les conditions normales.

On sait qu'en général il est très mauvais ton de se plaindre dans les cafés, restaurants, etc. Le monsieur qui oserait insinuer au garçon que la mousse de la bière n'a jamais désaltéré personne, serait regardé comme un malappris. Les Munichois n'ont pas de ces scrupules. Leur municipalité a pris la peine de déterminer la hauteur réglementaire que peut avoir l'éclat d'un bock loyalement servi ; le maximum est fixé à deux centimètres et demi.

En ce qui concerne les autres liquides, le verre du consommateur doit être rempli jusqu'au bord. Toute infraction à ce règlement est punie d'une amende de cinq cents mark — six cent vingt-cinq francs, s'il vous plaît — et de quinze jours de prison, en cas de récidive.

Existe-t-il beaucoup de limonadiers parisiens qui oseraient aller verser le bock « bien tiré » sous le contrôle rigoureux de la municipalité munichoise ?

Voici un « truc » ingénieux qui se recommande aux candidats qui n'éprouvent pas les scrupules. Il n'est cependant pas probable qu'on s'en serve chez nous l'année prochaine.

Un député, M. X..., lorsque venait le moment de se représenter devant ses électeurs, parcourait sa circonscription dans une voiture légère qu'il conduisait lui-même. Il avait à portée de sa main une serviette bourrée d'enveloppes soigneusement cachetées, mais ne contenant qu'une feuille de papier blanc. S'il apercevait un passant d'humble condition en qui il flairait un électeur possible, il le dépassait un peu ; il laissait glisser sur le chemin une de ses mirifiques enveloppes, puis il continuait sa route. Il s'entendait appeler par le quidam qui lui tendait le pli.

— Monsieur, vous avez perdu ça.

— Merci, mon ami ; vous me rendez un vrai service, car c'est un papier très important... ; je suis M. X..., candidat à la députation. Encore une fois, merci. Tenez, voici pour vous.

Il glissait dans la main de l'électeur une belle pièce de cent sous et il s'en allait recommencer plus loin la même scène avec un autre personnage. Et M. X..., très honnête homme, ne faisait point ainsi de corruption. Il remettait seulement de non moins honnêtes récompenses à des gens plus honnêtes encore.

Un homme ingénieur. Un grand cultivateur des environs de Londres a fait ces temps derniers l'achat d'une voiture automobile qu'il utilise pour courir les marchés et pour vendre avantageusement ses récoltes. Lorsqu'il est obligé de rester chez lui, le praticien fermier fait placer son automobile sur un bâti robuste disposé de façon à laisser les roues tourner dans le vide. L'agriculteur fixe sur les rais d'une des roues un volant, et par un cuir de transmission il relie ce volant à celui d'une machine à battre. Le moteur est mis en marche et la batteuse, actionnée par l'automobile, tritue les blés et lesavoines, distribuant ici la paille, là le grain.

Nos fabricants de voitures sans chevaux n'avaient pas prévu cet usage du teuf teuf...

* * *

L'acétylène et la photographie. — On obtient maintenant de fort beaux portraits photographiés la nuit au moyen de l'acétylène. Les traits d'une personne ainsi photographiée ressortent avec une netteté qu'il est impossible d'obtenir avec un autre agent d'éclairage artificiel. La lumière de l'acétylène, qui est à la fois puissante et de couleur pure convient parfaitement, aussi bien pour l'instantané, et remplacera bientôt complètement la lumière produite par le fil de magnésium qui n'a donné jusqu'à présent que des épreuves imparfaites. Il paraît également que l'acétylène produit par un régénérateur à haute pression est mieux appropriée à la photographie que le gaz provenant des appareils fonctionnant à basse pression. Cette nouvelle application est d'autant plus précieuse que, chez tous les photographes professionnels, c'est au moment où les jours sont le plus courts que les commandes de portraits abondent. Il n'est pas douteux qu'en présence des excellents résultats obtenus, tous les ateliers d'artistes photographes ne soient bientôt dotés d'une installation complète d'acétylène, surtout avec les appareils de la société *Acétylène-Forrentz*.

LETTRE PATOISE

To les lattres patoises nos veniant de la montaigne ou d'i va ; ai là foueche que les aidjolats se boudjint in pô. Voici enne petite fôle qu'à vrai et que sa pessai dain le velaige de B. ai yié quéques annaies. In duemoine que le tiurie fesait le catetesse ditant des vêpres, (c'était la mode dain ci temps-lî) ai demandé en enne baichenate d'enne onzaine d'annaies qu'aïvait ai nom Cécilienne : « dis donc Cécilienne (elle était in po en lai bouenne foi) tain en a moue, quan a en pairaidi asque en se confése en coui ? — ô non monsieur, le tiurie. — Pouquoi tain en a moue, qu'an a en pairaidi, qu'an ne se confése pu ? — Poiche qu'an pairaidi ai niépe de tiurie, monsieur le tiurie. —

Voili ci pouère chire de rire ai peut to les dgens d'avo lu ; ai déchandé de lai chaire en diain é dgens : « mes chers pa-roissiens excusez, je ne peux pas achever les vêpres » ai pe ai s'en alé à l'otâ en riai qu'men in fo.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 186 du *Pays du Dimanche* :

730. CHARADE.

Fournil.

731. PROBLÈMES ALPHABÉTIQUES.

VOYELLES.

Pour charmer l'ennui de la route, Grétry, la lyre en main, traversait l'Achéron : — Ramez donc, dit-il à Caron, Que faites-vous ? — J'écoute.

732. VERS A TERMINER.

LES REGRETS

Présente. Vante. Talents. Galants. Murmure. Foi. Nature. Jure. Moi.

733. MOTS EN TRIANGLE.

H O L L A N D E
O C E A N I E
L E V R E S
L A R E S
A N E S
N I S
D E
E

Ont envoyé des *solutions partielles* : MM. Le pilier du cercle Industriel à Neuveville ; Valterbien à Porrentruy ; Lubin à Delle ; Tout passe, tout casse, tout lasse, excepté le souvenir ; Mlle Berthe Ketterer à St Imier ; Le philosophe de la place du marché à St Imier.

738. CHARADE.

La brute avec mon *premier* peut gravement [blessier]. Mon *deux* aime les arts et surtout les poètes. Mon *entier* contribue à égayer les fêtes ; A ses deux sons on voit le villageois danser.

739. MOT CARRÉ SYLLABIQUE.

X X X X X X X 1. Poète nomade.
X X X X X X 2. Volcan.
X X X X X X X 3. Songerie.

740. L'ALBUM DU CHEVALIER DE BOUFFLERS LA BONHOMIE ET LA CORDIALITÉ.

Quelle différence y a-t-il entre la *Bonhomie* et la *Cordialité* ?

Question tirée de l'*ALBUM DU CHEVALIER DE BOUFFLERS*, manuscrit inédit, composé par demandes et Réponses pendant l'Emigration.

741. ANAGRAMME.

Prince guerrier :

ELISE CHARME LA TERRE.

SIRE, ELLE TE CHARMERA.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 20 courant.

Publications officielles

Chasse. — Voir dans la feuille officielle du samedi 3 août N° 62 l'Ordonnance concernant la chasse.

Vétérinaires. — L'ouverture du semestre d'hiver à la faculté de médecine vétérinaire à Berne est fixée au 22 octobre. Les jeunes gens désireux d'en suivre les cours doivent envoyer leur demande avant le 1^{er} octobre au doyen. M. le professeur Guillebaud.

Convocations d'assemblées.

Boncourt. — Le 11 à 1 h. pour passer les comptes.

Seleute. — Le 18 à 2 h. pour approuver les comptes et décider l'installation du téléphone.

Fontenais. — Le 18 à 10 1/2 pour passer les comptes, fixer le traitement du teneur du registre foncier et statuer sur une demande de subside d'horlogerie.

Cavue. — Le 18 à 2 h. pour décider la construction d'une citerne, statuer sur une demande de parcelle de terrain et s'occuper de l'eau d'une fontaine.

Courfaivre. — Le jeudi 15 août à 2 h. 1/2 pour voter un crédit pour nettoyer les paturages, arrêter la liste du bétail, passer les comptes, etc...

Velleral. — Lundi 19 à 1 h. pour adjuger les racines de gentiane.

Cornol. — Le 18 à 1 h. 1/2 pour fixer la taxe du poids public, s'occuper de demandes de sudsida et de terrain, des mutations et du curage du ruisseau de la Prân.

Miécourt. — Le 25 à 1 h. pour passer les comptes et décider si l'on installera une fontaine lieu dit *nouveau quartier*

Cote de l'argent

du 7 Aout 1901.

Argent fin en grenailles. fr. 102. 50 le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 104. 50 le kilo